

RELEVEMENT TAUX indemnité de vestiaire aux Religieuses de l'Hôpital Saint-Jacques.

Le MAIRE fait observer que certaines Religieuses notamment à Saint-Paul et à la Léproserie perçoivent une indemnité de vestiaire supérieure à celle des Religieuses des Filles de Marie employées à l'Hôpital Saint-Jacques. Cela crée une inégalité qu'il y a lieu de réparer. C'est pourquoi il demande que l'indemnité actuelle qui est de 7.000 Frs soit portée à 9.000 Frs avec effet à compter du 1er Janvier 1954.

Adopté à l'unanimité.